

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale et interdépartementale de  
L'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Unité Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement  
de la Seine-Saint-Denis

Service Circulation Éducation et Sécurité Routières

Pôle Méthode Éducation Routière

Contacts : repartition3@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 01.41.60.88.66 de 10h à 12h les lundi, mercredi et vendredi

Bobigny, le 20/01/2017

CONVOCACTION

à l'épreuve pratique du permis de conduire  
de catégorie B

NEPH du candidat :

Nom de naissance :	Prénom :
Nom d'usage :	
Date et lieu de naissance :	à
Adresse :	

Dans le cadre des épreuves du permis de conduire, vous voudrez bien vous présenter en qualité de **candidat libre** à l'épreuve pratique du permis de conduire de la catégorie B qui se déroulera le :

au centre d'examen de

**Matériels et pièces à fournir le jour de l'examen :**

1. un véhicule équipé d'une double commande de frein et d'embrayage, de 2 rétroviseurs intérieurs et de 2 rétroviseurs latéraux. Un panneau portant la mention « apprentissage », placé sur le toit, ou l'inscription « apprentissage » placée à l'avant et à l'arrière du véhicule de manière nettement visible pour les usagers circulant sur la voie publique.
2. un titre d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans : carte nationale d'identité, passeport français ou européen ou titre de séjour (Arrêté du 23 décembre 2016).
3. votre permis de conduire original si vous avez obtenu une autre catégorie depuis moins de 5 ans afin de bénéficier d'une dispense d'examen théorique général.
4. la présente convocation.
5. l'imprimé ci-joint dûment rempli et signé par votre assureur.
6. votre dossier de demande de permis de conduire CERFA n°11248\*3 (Réf. 02) ci-joint.
7. le formulaire CERFA n°14948\*01 « Réf. 06 » dûment rempli et signé.
8. une enveloppe type Pré-à-Poster Lettre Max de 100 g – format 229x324 mm, pour l'envoi du résultat.
9. lorsqu'il s'agit d'un permis de conduire invalide, la fiche de renseignement établie par la Préfecture dans le cadre du dispositif de « retour au permis » ainsi que le formulaire de contrôle médical CERFA n° 14880\*1 sont obligatoires.

cadre réservé à l'administration :

Indice	Filière	Résultat

48h après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus), vous avez la possibilité de consulter votre résultat sur :  
<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>



Le Chef du Pôle Méthode Éducation Routière